

Compte rendu de la réunion du conseil Municipal de
St Pardoux l'Ortigier du 01/03/2024

Présents : JP BERGEAL, L COUDERT, JM POUGET, C MARCOU, P SIMON, M DUMONT, S DEVEAUD, M VIDAL DA GAMA

Absents : JM PIESET, A PERRIER

Vote des délibérations :

- Subventions accordées aux associations pour l'année 2024 :

FNACA	100€
ASSOCIATION PARENTS ELEVES RPI	400€
ALLIANCE ESTIVAUX ST PARDOUX FOOT	200€
CLUB DES MILLE FLEURS	300
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VÈZÈRE ARDOISE	400€
INSTANCE DE L'AUTONOMIE / ALLASSAC	200€
SOCIETE DE CHASSE	300€
DE MAINS EN MAINS	300€
L'ORTIGIER EN FETE	300€
MISSION LOCALE	419,90€
RANDO ST PA	300€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DONZENAC	300€
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	150€
LIGUE CONTRE LE CANCER	200€
COOPERATIVE SCOLAIRE	500€
COLLEGE D'ALLASSAC	200€
FAMILLES RURALES	300€
COMICE AGRICOLE	200€
TOTAL DES SUBVENTIONS	5069.90€

- Délibération de bilan de la mise à disposition du public et d'approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLU.

Votée à l'unanimité

- Rythmes scolaires
Proposition de conserver les horaires actuels soit : de 8h45 à 12h et 13h30 à 16h15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pour les écoles du RPI ST BONNET/SADROC/ST PARDOUX.

Votée à l'unanimité

- Adoption du compte financier unique 2023 (CFU) du budget principal :

Votée à l'unanimité

- Fédération départementale des syndicats d'électrification et d'énergie de la
- CORREZE. Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 pour 2024 :

Le montant des contributions fiscalisées mise en recouvrement en 2024, s'élève à 4883,19 € pour la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier.

Si cette somme n'était pas payée par la commune, elle serait recouvrée par les services fiscaux auprès des administrés.

Votée à l'unanimité.

Fin à 21h.

Divers : planning du contrôle de l'acquittement des cartes pêche. Ouverture de l'étang communal le 30 mars, tous les week-ends jusqu'au 30 juin.